



Extrait du Registre des délibérations du **Conseil d'Administration**
Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE

Séance du : 20 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre à 18h02, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des Services Techniques de la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale FERCHAUD, Vice-Présidente, à la suite de la convocation faite le 14 septembre 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Pascale FERCHAUD	Jacques BROCHARD	Françoise BLAIS	Christelle GAZEAU
Marie-Danielle LARGEAU	Cécile MARQUOIS	Albert MERCERON	Jean-Claude VINCENTEAU
Josiane BOISSONOT	Véronique VILLEMONTAIX	Nicole RENAUD	

ABSENTS EXCUSÉS

Jean-Michel BERNIER	Robert ROUILLIER	Jean-Luc GARREAU	Alain MIGEON
Éric FONTENEAU	Jacqueline PILLOT		

POUVOIRS

M. ROUILLIER donne pouvoir à Mme RENAUD	
---	--

Secrétaire de séance : Anne BACHOWICZ

✂

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :**

- ↪ **D'ACCEPTER**, sur un positionnement de principe, l'engagement dans la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux.
- ↪ **D'ACCEPTER** la demande de rencontre entre les partenaires : Etat, CCAS et Pôle logement de l'Agglo2b, Département, associations caritatives, **IDFF 79 (Info Droits Égalité Femmes Familles)**, ARDDIB, pour partager les constats et étudier les possibilités de réponse aux besoins de la population d'origine étrangère.
- ↪ **D'ACCEPTER** les tarifs des tickets ci-dessous pour le repas des aînés de Bressuire et ses communes déléguées.

COMMUNE	2017			2018			2019		
	AGE AINE	PRIX AINE	PRIX ACCOMPA GNANT	AGE AINE	PRIX AINE	PRIX ACCOMPA GNANT	AGE AINE	PRIX AINE	PRIX ACCOMPA GNANT
BRESSUIRE	70	10 €	15 €	70	10 €	15 €	70	10 €	15 €
BEAULIEU S/BRESSUIRE	68	8 €	13 €	69	8 €	13 €	70	8 €	13 €
BREUIL-CHAUSSEE	69	8 €	13 €	70	8 €	13 €	70	8 €	13 €
CHAMBROUTET	65	8 €	13 €	65	8 €	13 €	65	8 €	13 €
CLAZAY	65	8 €	13 €	65	8 €	13 €	65	8 €	13 €
NOIRLIEU	65	8 €	13 €	65	8 €	13 €	65	8 €	13 €
NOIRTERRE	69	8 €	13 €	70	8 €	13 €	70	8 €	13 €
SAINTE-SAUVEUR DE GIVRE EN MAI	70	8 €	13 €	70	8 €	13 €	70	8 €	13 €
TERVES	68	8 €	15 €	69	8 €	15 €	70	8 €	15 €

- ↪ **D'ACCEPTER** la réalisation des deux actions, dans la cadre du contrat de ville, Les Clés du Quotidien et l'accueil des nouveaux habitants.
- ↪ **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.
- ↪ **D'ACCEPTER** l'ensemble des modalités de gestion du dispositif ALT portées dans la convention tripartite établie entre le CIAS du Bocage Bressuirais, le CCAS de Bressuire et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
- ↪ **D'ACCEPTER** le remboursement de la gestion du dispositif ALT pour les années 2014 et 2015,
- ↪ **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.
- ↪ **DE CRÉER** un poste de responsable du pôle logement-hébergement à temps non complet d'une durée égale à 70% d'un temps complet, sur le grade d'assistant socio-éducatif, et de recourir à un recrutement par la voie contractuelle.
- ↪ **D'INSTITUER** dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) à compter du 1^{er} octobre 2017,
- ↪ **D'INSTITUER** la part complément indemnitaire annuel (C.I.A) à compter du 1^{er} janvier 2018 (évaluation professionnelle de l'année écoulée),
- ↪ **DE DÉCIDER** que les primes et indemnités seront revalorisés automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence,
- ↪ **DE DÉCIDER** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget chaque année,
- ↪ **DE DÉCIDER** que cette délibération annule et remplace la délibération du 8 mars 2005 instituant le régime indemnitaire des agents du CCAS concernés par les cadres d'emplois mentionnés ci-dessus, hors indemnité horaire pour travaux supplémentaires (partie 3 de la délibération du 8 mars 2005).